



# VANILTARTRE SDS8707

Compatible avec activateur 8716



## NETTOYANT DÉROUGISSANT ALCALIN des SURFACES MATÉRIELS, RÉCIPIENTS en AGROALIMENTAIRE UTILISATION dans les MODES de PRODUCTIONS BIOLOGIQUES

- Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008
- Facilement rinçable
- PUISSANT DEGRAISSANT, solubilise les dépôts de tartres et tanin de vin, protéine
- Non inflammable
- Actif en eau de dureté élevée, conserve son pouvoir moussant et pénétrant
- Sans odeur
- Sans chlore

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide
MASSE VOLUMIQUE	: 1190 g/l
COULEUR	: incolore à légèrement ambré
RÉACTION CHIMIQUE	: Fortement alcaline
pH PUR	: 14,50
pH à 1%	: 13,50
TENSION SUPERFICIELLE à 1%	: 34,2 Dyne /cm
ODEUR	: Alcaline caractéristique

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

NETTOIE EFFICACEMENT LES SURFACES SOUILLEES DE :

matières organiques ou salines	dépôts protéiques
dépôts d'aliments de composition diverses	dépôts de boues
tartres constitués de matières organiques (tartres vinicoles)	dépôts de terre hydratés ou non

Par ses éléments de composition, est compatible pour une utilisation en agriculture biologique, agroalimentaire, vitiviniculture, ateliers de préparation de plats cuisinés, restauration, installations, matériels, locaux en élevage ou dans les productions végétales biologiques.

### Application domaine VITI-VINICOLE :

Associé avec l'additif oxydant ref 8716 constitue une solution de nettoyage suractivée, en alternative à l'utilisation de nettoyeur alcalin chloré, pour les opérations de nettoyage détartrage dérougissement des surfaces, cuveries, circuits et matériels dans les ateliers vinicoles.



Spécial hygiène en agroalimentaire



NETTOYER ET DÉROUGIR



## Application polyvalente multi-secteur :

- Pour des surfaces grasses, des souillures anciennes, s'utilise par pulvérisation, aspersion, trempage, brossage ou à l'éponge, dilué à raison de 1 à 2 parties de produit pour 10 à 100 parties d'eau chaude ou froide selon la nature et l'épaisseur des souillures et le mode d'application.
- En rénovation désincrustation de supports très encrassés, diluer à raison d'une partie de produit pour 3 à 4 parties d'eau.
- En nettoyages fréquents 1 partie pour 50 à 100 parties d'eau.
- Après nettoyage, rincer soigneusement à l'eau potable.

## Application spécifique domaine VITI-VINICOLE :

Détartrage des matériels de récoltes, de vendange ou de vinification.

Utilisation en mélange avec l'activateur 8716 [préparation du mélange nettoyant détartrant au dernier moment juste avant intervention]

		Ordre de mélange (eau + 8707 + 8716)			Mode d'application	Rinçage
		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>		
		<b>Eau</b>	Base alcaline <b>8707</b>	Additif oxydant <b>8716</b>		
<b>Dilution pour</b> • Nettoyage • Détartrage • Retrait des tanins • Dérougissant	<b>Pressoir mécanique ou à membrane</b>	<b>100</b>	<b>10 à 30 %</b>	<b>10 à 30 %</b>	Pulvérisation	Rinçage complet à l'eau potable
	<b>Canalisation – Tuyauterie</b>	<b>100</b>	<b>5 à 10 %</b>	<b>5 à 10 %</b>	En circulation circuit fermé - NEP	
	<b>Cuveries – Citernes - Sols – Murs – Caniveaux</b>	<b>100</b>	<b>10 à 30 %</b>	<b>10 à 30 %</b>	Pulvérisation	
	<b>Chaîne embouteillage</b>	<b>100</b>	<b>2 à 5 %</b>	<b>2 à 5 %</b>	Pulvérisation	

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Concentration à base d'une association d'hydroxyde de sodium, de sels alcalins, séquestrant du calcaire, dégraissant et émulsifiant alkyglycoside

Agents de surface conformes au règlement européen 648/2004 et conforme à la directive 2003/53 CE (absence de NPE)

Agents tensioactifs de surface d'origine facilement renouvelable, et sélectionnés pour leur compatibilité pour l'environnement (Critères N.B 1 et N.B. 2)

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



Répond au cahier des charges concernant le **mode de production et de préparation biologique** des animaux et des produits animaux définissant les modalités d'application du règlement CEE N° 2092/91 (C.C. – REPAB – F)

(Règlement CEE n° 2092/91 modifiés, arrêté interministériel du 28/08/00 paru au J.O. de la république Française du 30/08/00).

Satisfait aux exigences de conformité annexe II partie E du règlement CEE/2092/91

## RECOMMANDATIONS



### DANGER

Renferme de l'hydroxyde de SODIUM

**H290 Peut être corrosif pour les métaux.**  
**H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...  
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/...

## Utilisations réservées aux professionnels

Contient  
 - moins de 5% de : agents de tensioactifs non ioniques

- Matériel de protection minimum recommandé	
	Gants caoutchouc nitrile type gants ménage
	Lunettes de protection à coques contre les projections de liquide.

Eviter le contact avec les yeux.  
 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
 Refermer l'emballage après chaque utilisation.  
 Protéger du gel au stockage.  
 Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.  
 Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés. UFI : KE01-TOV6-500Y-8STU



USINE MICHEL

SARL au capital de 8000€  
 890 Rte de Carpentras  
 Tél : 04.90.20.10.77.

R.C. 451.822.837.  
 84740 VELLERON  
 nil.usine2@free.fr

**Extrait conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.